

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
**11**

Date de la  
Convocation  
**02/12/2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq  
le dix décembre  
à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, ODIN Edwige.

ABSENTE : PATOUILLARD Emilie.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/06/02

Forfait communal  
2025-2026 pour  
l'école privée  
St Joseph

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de définir le montant de la participation communale à verser à l'école privée St Joseph pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune est égale au coût moyen d'un élève des classes de même nature des écoles publiques dont elle assure la gestion ; la commune ne possédant pas d'école publique, il avait été décidé lors des années précédentes de prendre le coût moyen départemental d'un élève dans le secteur public qui a été fixé à compter de l'année scolaire 2023/2024 à 899,94 €.

Monsieur le Maire présente le prévisionnel établi par l'OGEC de l'école St Joseph au 1<sup>er</sup> septembre 2025 qui malgré l'augmentation votée en 2024 présente un déficit de 5 300,00 €. Ce déficit s'explique par l'augmentation des charges de personnel (fin des contrats aidés).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter le montant à 900,00 € par élève avec un minimum de 60 000,00 € quel que soit le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026.

.../...

AR Prefecture
043-214302275-20251210-2025_06_02-DE
Reçu le 22/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation annuelle à verser à l'OGEC Ecole privée St Joseph pour l'année 2025/2026 à **60 000 €**.

Cette participation sera versée en 2 fois, en décembre 2025 et avril 2026 et révisable chaque année en octobre.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,

Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025\_06\_02-DE  
Reçu le 22/12/2025